



Destination
COMMUNES

Cette semaine,
L'Avenir se penche
sur
le coût des pompiers

CAHIER NATIONAL

Il manque 1 000 pompiers en Wallonie

Coût pour les Communes : ça coince

CAHIER RÉGIONAL

Quand la sirène hurlait chez les Mouscronnois

Virginie, pompier pro et volontaire à Tournai

L'école des jeunes sapeurs pompiers de Wiers

Créer et entretenir les vocations à Enghien



Cécile Meunier

« Aujourd'hui, la sécurité de la population n'est pas optimale »

Entre les fermetures et constructions de casernes, le manque de pompiers volontaires, la zone de secours de Wapi tente de trouver son équilibre.

● Interview :
Pauline DENEUBOURG

che d'intervenir, et c'est dans ce sens qu'il était nécessaire de réorganiser les services.

Les aspects économique et financier étaient également importants dans ce projet de zone ?

Par la création de la zone, il y avait une volonté que pour une contribution financière équivalente, un citoyen lambda puisse bénéficier d'un niveau de service similaire à un autre citoyen. En rassemblant les différents services, nous avons également pu opérer à certaines économies d'échelle. Ce regroupement a permis des économies sur le personnel même s'il a fallu aligner les tarifs d'intervention et les barèmes car la situation était différente d'une commune à l'autre... Pour les seuls ambulanciers, cela a occasionné un surcoût de 1,5 million d'euros à la zone. Des économies ont aussi été réalisées sur le matériel et sur les bâtiments. Finalement, d'ici 2024, la réorganisation des services de secours en zone aura coûté 3,5 millions d'euros ; mais si nous n'avions pas consenti à mettre en place des mesures structurelles, comme la fermeture de certaines casernes, cela nous aurait coûté 7 millions !

La zone de secours de Wallonie picarde a été créée en 2015. Elle englobe 19 communes et veille sur 317 000 habitants. Actuellement, elle dispose de 14 postes de secours. À l'horizon 2024, elle ne comptera plus que 8 casernes. Olivier Lowagie, le commandant de zone, revient sur les éléments qui ont amené à la création de la zone, sur les mesures structurelles envisagées, sur les polémiques et sur les améliorations du service à la population.

Quel est le contexte qui sous-tend la création de la zone de secours ?

Auparavant, l'organisation des services de secours était liée à une loi de 1963. Les Communes géraient leurs propres casernes : il y avait ainsi dix services et quinze casernes sur le territoire repris, actuellement, par la zone. Le problème est qu'à l'époque, il n'existait pas le principe de l'aide adéquate la plus rapide... Cela veut dire qu'il fallait que ce soit la caserne de la commune où l'incendie s'était déclaré qui intervienne. Si l'habitation était plus proche de la caserne de la commune voisine ; les pompiers de cette dernière ne pouvaient pas intervenir. Aujourd'hui, avec la zone, le législateur permet à la caserne la plus pro-



USA PHOTOGRAPH

en charge...

Actuellement, les Communes payent 14,5 millions par an ; avant la création de la zone, elles payaient 15 millions. Après, je peux comprendre que les Communes disent que cela leur coûte cher, mais elles ne prennent en charge que 57 % du budget de la zone. Chaque bourgmestre gère sa Commune en bon père de famille et, en fonction de la clé de répartition, qui plus ou moins favorable, exprime son contentement ou son mécontentement. Par rapport à la procédure initiée au Conseil d'Etat, je n'ai pas d'avis à exprimer. Le principal est que je dispose des moyens raisonnables pour assurer la sécurité de la population.

La réorganisation de la zone a-t-elle permis des interventions plus rapides ?

Dans ce projet de zone, ce n'est pas tellement la diminution de délai qui

prime... mais c'est davantage la difficulté de disposer, à toute heure, de suffisamment de pompiers pour partir en intervention. Ce problème reste d'actualité avec la répartition actuelle des casernes... C'est dans ce souci de trouver un équilibre entre les délais d'intervention et les moyens à disposition que nous construisons trois nouvelles casernes, à Evreghies, à Blaton et à Rebaix.

D'ici 2024 et l'aboutissement des différentes mesures envisagées, la sécurité de la population sera-t-elle améliorée ?

Je suis moi-même pompier et j'ai donc bien conscience d'où on vient et vers où va... Je suis convaincu que c'est pour un mieux à la fois au niveau financier mais aussi pour déployer un service adéquat sur le terrain !

Je pense que les pompiers ne voudraient plus revenir en arrière. ■

Une zone de secours pour davantage professionnaliser le métier de pompier ?

La zone de secours de Wallonie picarde, c'est 180 pompiers professionnels et 500 volontaires. D'ici 2024, elle comportera 300 pompiers professionnels : 43 nouveaux pompiers ont été engagés en 2017 et 14 le seront en 2018.

La zone de Wapi est-elle concernée par le manque de volontaires ?

Même si la situation ne date pas de la création de la zone, nous sommes parfois confrontés à une difficulté de disposer de suffisamment de pompiers volontaires pour partir en intervention, et surtout avec les nouvelles réglementations qui imposent un minimum de personnel à mettre dans chaque véhicule. Ainsi pour un feu de maison, il faut environ 17 personnes :

un officier, deux autopompes avec 6 personnes, une auto-échelle avec 2 personnes et un camion-citerne avec un 1 personne ; 8 d'entre elles doivent intervenir dès l'alerte à la caserne, les autres sont des pompiers volontaires en renfort.

Ce constat actuel est-il inquiétant ?

Il n'y a qu'à Tournai, où nous disposons 24h/24 de la présence de pompiers professionnels. À Mouscron, Ath et Péruwelz, ils ne sont présents qu'en journée. Et dans les autres postes de secours, ce sont uniquement des volontaires ! Mais, ces derniers sont moins nombreux et moins disponibles. Ainsi, à ce instant T, si un incendie se déclare à Moulbaix : je peux envoyer une autopompe d'Ath uniquement si la deuxième ambulance n'est pas sor-

tie et que des volontaires sont disponibles ; même chose depuis Lessines où je ne suis pas certain d'avoir six personnes pour prendre en charge l'autopompe ; à Leuze, cela pourrait peut-être aller parce que les pompiers volontaires leuzois travaillent à proximité de la caserne et pourraient prendre le départ. Je ne veux pas faire peur... mais, aujourd'hui, la sécurité de la population n'est pas optimale ! C'est dans cette optique que nous devons davantage professionnaliser notre effectif et regrouper nos services...

Combien de pompiers professionnels envisagez-vous d'engager ?

D'ici 2024, il y aura des pompiers professionnels, 24h/24, dans les casernes de Tournai, Evreghies, Rebaix et Blaton, ainsi qu'une garde ambu-

lance à Mouscron ! Pour cela, nous allons engager une centaine de nouveaux pompiers professionnels. Mais, nous sommes à nouveau confrontés à un dilemme : en promouvant des pompiers volontaires en professionnels, nous puisons dans notre pot... D'un autre sens, ce ne serait pas correct de faire appel à des extérieurs et de dire aux volontaires "merci de votre disponibilité, mais vous allez rester volontaires". Nous prônes ainsi un mix entre des engagements internes et externes ! Tout cela veut dire également un surcoût financier de 2,6 millions d'euros... Même si le pompier volontaire et professionnel bénéficie du même barème : un professionnel, il faut le payer pour des journées complètes alors qu'un volontaire est payé à l'heure, lorsqu'il est en intervention.

Et comment comptez-vous attirer et conserver les pompiers volontaires ?

Je pense qu'il faut continuer à mener des campagnes de promotion et de recrutement. Nous avons régulièrement des candidats, mais il est vrai que la formation est de plus en plus difficile. Le Fédéral devrait ainsi réfléchir à un programme de formation plus adapté. Aujourd'hui, il faut suivre des cours pendant 2 ans, avant de pouvoir monter dans un camion ! Il y a aussi un travail sur l'image du pompier à effectuer : plus de 80 % de nos interventions concernent de l'aide médicale urgente. Le pompier, la lance à la main face aux flammes, c'est le fantasme et le rêve ! Dans notre région, nous devons faire face à peu d'incendie... et donc finalement peu de pompiers ont l'occasion d'aller au feu. ■